

info 107

Bulletin d'informations municipales

n° 47 - janvier 2010



Dossier : La qualité de la voirie, une priorité de l'action municipale

Et nos pages : bâtiments communaux, cadre de vie, économie, solidarité et action sociale, services, culture et communication, vie associative, sécurité, info services...

Jean Faragou, nous a quittés



Il était une figure emblématique de Carbonne. Carbonnais de souche, il affectionnait particulièrement son village pour lequel son investissement personnel était sans limite. L'essentiel de sa vie, il l'a passé à Carbonne, entre ceux et celles qu'il aimait. Il a dirigé pendant de nombreuses années l'agence de la Banque Courtois et a depuis toujours participé à la vie sportive, à la vie publique et à la vie associative de son village. C'est lui qui a relancé, avec l'aide de Laurent Marquié, le COC rugby à Carbonne dans les années 50. Tout d'abord joueur, capitaine de l'équipe, ensuite dirigeant, il était un des piliers du club. Puis, il participa à la transformation du COC Rugby en Club Olympique Omnisports afin d'accueillir d'autres disciplines sportives (cyclisme, judo, volley...). Au sein de ce comité directeur, il a officié en tant que trésorier pendant plus de vingt ans, il en a été l'âme.

Homme de conviction, il fut de 1971 à 1989 adjoint au maire. Il assura cette fonction avec beaucoup de rigueur toujours dans le souci de servir ses concitoyens. C'était "un homme de l'ombre sur qui l'on pouvait compter". Il laisse un grand vide autour de celles et ceux qui l'ont côtoyé. Passionné par l'histoire de Carbonne et des Carbonnais il a aussi archivé bon nombre de documents, de photographies, de cartes postales... depuis de nombreuses années. En 1981, il a été à l'origine de l'association Histoire et Traditions Carbonnaises où il a assuré, sans discontinuer, la fonction de trésorier.

Sa disponibilité, sa patience et sa gentillesse mises au service de tous occupaient tout son temps. Jean Faragou restera dans la mémoire et le cœur des carbonnais.



Editorial 3

Bâtiments communaux

- Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école du Lançon 4
- Accès à la Mairie 4
- Des aménagements supplémentaires au groupe scolaire Henri Chanfreau 5
- Annexe de la Mairie : 68, rue de l'Eglise 5

Cadre de vie

- L'embellissement de la ville, l'affaire de tous... 6
- Concours régional des villes et villages fleuris 2009 6
- Aménagements récents : quartier La Guinguette, Lac de Barbis, quartier Lamartine, place Jules Ferry et place de la République 7
- Deux opérations complémentaires pour l'embellissement du centre ville 8
- Transfert de la compétence assainissement au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne 8

Économie

- Réforme de la Taxe Professionnelle 9

Sécurité

- Principales étapes du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) 10

Dossier : La qualité de la voirie : une priorité pour l'action municipale 11

- Voirie communale 11
- Localisation des voies communales et départementales concernées par des projets de réfection de voirie 12-13
- Voirie départementale 14
- Chronologie entre l'étude préalable et la phase de réalisation de travaux sur voirie départementale 14-15
- Les voies communales et les voies départementales de Carbonne en détail 15
- Zoom sur les travaux d'urbanisation route de l'Arize 16

Services

- Création d'un 4^e bureau de vote 17

Solidarité, action sociale

- Un service d'Hospitalisation A Domicile s'installe au Lançon 18-19
- 2^{ème} édition des «Rencontres d'Automne» 19
- Rappel : Dispositif pour le transport des plus de 65 ans 19

Vie associative

- Comité de jumelage : réception des délégations de Galliera Veneta et Monmouth 20
- Les Restos du Coeur 20
- Exposition à la Galerie Municipale 20
- Le bilan du Téléthon 2009 20
- Cinéma 21
- À vos agendas : Carnaval, Soirée Tapas, Tournoi international de football, 21
- MJC : les réalisations de l'atelier Graff 21
- Association Agréée pour la Protection de la Pêche en Milieu Aquatique 21

Culture & communication

- Associations les arts 2^{ème} édition 22
- Pronomade(s) 23

Carbonne Info Services 24

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 47 janvier 2010.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Mes chers concitoyens,

L'année 2009 s'achève dans un contexte social et économique difficile. Pourtant, il nous faut rester optimistes et avoir conscience de la chance que nous avons de vivre dans un pays démocratique et en paix. La crise économique que nous vivons mondialement est amortie en France à la fois par les services publics et les diverses protections sociales de nos prédécesseurs qui ont su les mettre en place au nom de la solidarité. Services publics et avancées sociales que certains, au nom de leur idéologie, s'ingénient à discréditer et à détruire.

Il faut mesurer d'autant plus notre chance que Carbone est une ville où, répétons-le, il fait bon vivre. En effet, notre ville est ancrée dans un environnement de qualité où le tissu associatif est généreux et vivant.

En ce début d'année notre équipe municipale poursuivra dans les domaines sociaux et économiques les actions en cours. Nous avons pris la mesure des conséquences de la crise qui perdure et des difficultés se profilant pour les finances des collectivités locales. Fidèles à nos engagements, nous poursuivons à la fois une action de solidarité et une politique volontariste de soutien à l'activité.

Soutien de l'activité qui doit perdurer même si comme vous le savez la réforme de la taxe professionnelle risque d'avoir des conséquences néfastes sur le lien étroit existant entre les communes et les entreprises.

En 2010, plusieurs projets importants seront lancés : la nouvelle école, la nouvelle station d'épuration... Pour concilier rigueur et ambition, tous nos investissements font l'objet de recherche systématique de cofinancement. Cofinancement qui pourrait bientôt être mis à mal en raison de la réforme territoriale prévue par le gouvernement.

Plus que jamais nous devons rester vigilants et agir pour continuer une politique d'investissements préparant l'avenir. En ce début d'année, je voudrais terminer en formulant pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de fraternité.

Bonne année 2010 !

Votre maire,
Guy Hellé

éditorial

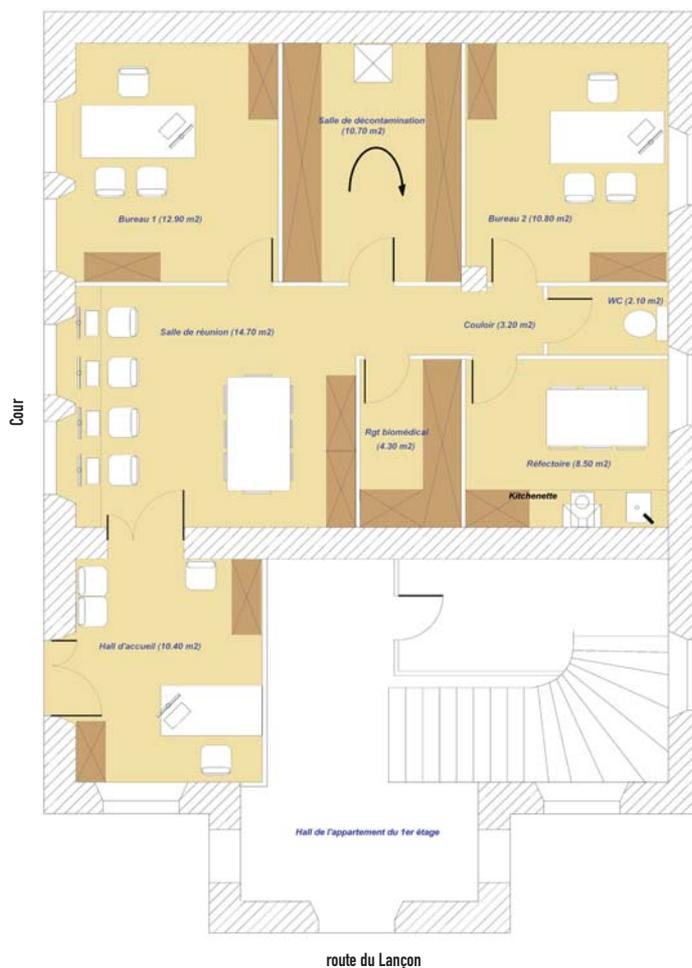
Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école du Lançon



Bâtiment de l'ancienne école du Lançon.

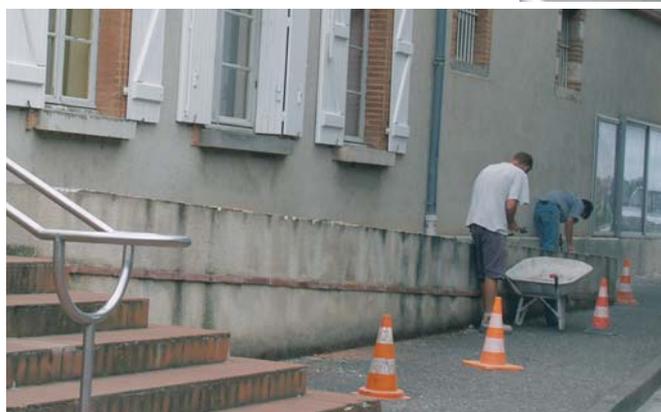
Toiture Resto du Coeur
Suite aux dégâts occasionnés par la tempête de janvier 2009, la toiture du bâtiment a entièrement été remise à neuf.

Les locaux réaménagés accueilleront une unité mobile d'Hospitalisation à Domicile (HAD) de la Clinique Pasteur (voir plus en détail pages 18 et 19). Des travaux sur le rez-de-chaussée du bâtiment et dans une dépendance attenante au préau sont entrepris. Il s'agit principalement de travaux d'aménagement intérieur : maçonnerie, menuiserie intérieure et extérieure, peinture, cloisons intérieures, carrelage, plomberie et électricité. La fin du chantier est prévue pour le mois de mars 2010. ●



bâtiments communaux

Accès à la Mairie



Avant.



Après les travaux.

Rafraîchissement du sous-bassement de la façade de la mairie avec reprise des joints de l'escalier et mise en place d'une rampe d'accès. ●

Des aménagements supplémentaires au Groupe scolaire Henri Chanfreau

Ecole maternelle



Agrandissement du préau, avec une partie couverte.



Réalisation d'un abri à vélos.



Réfection du sol de l'aire de jeux.

Ecole élémentaire

Réalisation d'un terrain de basket (mise en place de panneaux et traçage du terrain au sol).



Inscription à l'école maternelle Henri Chanfreau

Deux permanences seront assurées par la directrice M^{me} POL, les samedis 6 et 13 février 2010 de 14 h à 17 h pour inscrire les enfants nés en 2007.
Renseignements : 05 61 87 99 80.

Groupe scolaire Henri Chanfreau

A la rentrée 2009/2010, la commune a fourni du matériel informatique au groupe scolaire :
• 7 ordinateurs à l'école élémentaire,
• et 2 ordinateurs à l'école maternelle.

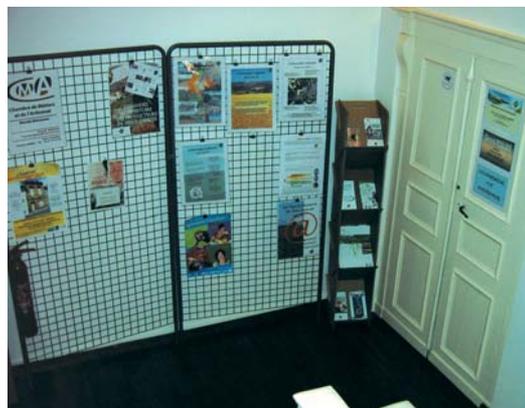
Vente aux enchères d'une Maison Cité Pierre Marty

Samedi 27 mars 2010 à la Mairie à 10 h.
Pour tous renseignements contacter le 05 61 87 80 03.

Annexe de la mairie : 68, rue de l'église



Des travaux de réfection des murs et du plafond de la cage d'escalier ont été réalisés par les services techniques de la commune. Une entreprise a été missionnée pour la réfection des marches de l'escalier et le changement des menuiseries du hall d'entrée.



bâtiments communaux

Concours départemental des villes et villages fleuris 2009

La ville de Carbonne labellisée « deux fleurs » au niveau national a reçu le jury départemental dans le cadre du concours des particuliers. En effet, cinq des inscrits au concours local avaient été proposés par la commission cadre de vie. Trois d'entre eux ont été primés : MM. Maynadier, Parayre et Dangla. La municipalité tient à remercier celles et ceux qui contribuent à l'embellissement paysager de la ville.

Sur le plan national :
12 000 communes inscrites
3 500 sont détentrices du label.

Pour la région Midi-Pyrénées :

- Environ 750 communes inscrites.
- 78 communes labellisées de 1 à 4 Fleurs.

Le palmarès régional 2009 :

- 27 communes labellisées 1 Fleur
- 20 communes labellisées 2 Fleurs
- 25 communes labellisées 3 Fleurs
- 6 communes labellisées 4 Fleurs

L'embellissement de la ville, l'affaire de tous...

1^{ère} édition du concours local des maisons fleuries

La commission Cadre de Vie a souhaité initier ce concours pour encourager les Carbonnais à embellir et entretenir les espaces paysagers de leur habitation. Pour sa première édition, 22 personnes se sont inscrites au concours local des maisons fleuries. Les participants avaient la possibilité de s'inscrire dans une des trois catégories ci-dessous : Balcons, terrasses et murs fleuris ; Maison avec jardin ; Parc. Le jury composé de Carbonnais, de professionnels, de membres de l'office du tourisme, d'agents du service cadre de vie et d'élus a apprécié la diversité, l'originalité et la créativité des participants.

La commission cadre de vie a décidé de renouveler ce concours en 2010 au regard de l'enthousiasme de l'ensemble des participants de l'édition 2009.



Les participants et les professionnels le jour de la remise des prix.

Inscriptions pour le concours local 2010

Si vous souhaitez participer au concours local 2010 et contribuer au fleurissement de votre commune, n'hésitez pas à retirer le bulletin d'inscription que vous trouverez à l'accueil de la Mairie ou à l'Office de Tourisme.

Résultats du concours 2009 :

Balcons, terrasses et murs fleuris :

1^{ère} M^{me} Piétri ; 2^{ème} Madeleine Scotto ;
3^{ème} Gisèle Bonnard.

Maisons avec Jardin :

1^{er} Claude Gourdon ; 2^e Fernand Richer ;
3^e Georges Maynadier.

Parcs :

1^{er} Henri Parayre ; 2^e François Pagès ;
3^e Andrée Bonzom.

Tous les participants ont été récompensés par la municipalité et les professionnels.

Concours régional des villes et villages fleuris 2009

Le service cadre de vie de la commune récompensé au niveau régional

La ville de Carbonne a confirmé cette année encore ses deux fleurs au plan national, les membres du jury ont apprécié le travail de qualité, l'entretien et l'enrichissement du patrimoine paysager réalisé par le service cadre de vie. Michel Icart et son équipe ont été récompensés pour leur travail par le « le prix des jardiniers », décerné seulement à cinq villes : Madiran, Muret, Carbonne, Rodez et Argelès-Gazost. Une marque de reconnaissance au niveau régional du travail réalisé par ce service.



Lors de la remise des prix au Conseil régional, Michel Icart et Sylvie Souvielle ont reçu "Le Prix des Jardiniers" pour toute l'équipe du service cadre de vie, à leurs côtés Josiane Libérati maire adjointe.

Aménagements récents

Quartier La Guinguette

Réalisation d'une aire de jeux combinés pour les enfants avec pose d'une barrière de sécurité, de l'aménagement paysager et d'un cheminement piétonnier reliant la rue C. Nougaro et la rue G. Brassens. Des bancs ont été installés.



Cheminement piétonnier à la Guinguette.



Étalage des copeaux sur le sol de l'aire de jeux.

Dans une volonté de développement durable le sol de l'aire de jeux a été recouvert de copeaux issus du broyage d'emballage triés en bois non traité répondant aux normes de sécurité. ●



La Guinguette, pose de barrières de sécurité délimitant l'aire de jeux.

Quartier Lamartine



Plantations des arbres par les services techniques.

L'aménagement paysager de l'aire de jeux du quartier Lamartine créée en 2008, vient d'être réalisé : arrosage intégré, plantation d'arbres, cheminement piétonnier ; l'engazonnement des espaces verts ainsi que la mise en place de bancs sont programmés dans les prochains mois. ●

Lac de Barbis

Des aménagements ont été réalisés en juillet 2009 par les services techniques de la commune avec l'aide d'un groupe de jeunes de la MJC dans le cadre du chantier Ville Vie Vacances. Les jeunes étaient encadrés par les agents des services techniques. Par ailleurs, des travaux d'aménagement des berges ont été réalisés par l'association de pêche (voir page 21 vie associative). ●



Pose de barrières délimitant l'entrée du site.

Place de la République

L'élague, respectant la silhouette des ombres, sur le parking proche de la Vendangeuse a été réalisé par une entreprise spécialisée. ●



Place Jules Ferry



Aménagement paysager devant la Trésorerie du Volvestre.



Chantier réalisé place de la République dans le cadre de "l'opération façades"

Permanences gratuites de l'architecte-conseil

Brigitte Uhlmann reçoit sans rendez-vous un lundi par mois de 10 h à 12 h. Calendrier pour le premier semestre : 1^{er} février, 15 mars, 26 avril, 7 juin et 5 juillet.

Avenue Pierre Marty

Aménagement paysager des îlots directionnels.

Deux opérations complémentaires pour l'embellissement du centre ville

Après l'opération façades initiée en septembre 2002, la municipalité lance l'opération « vitrines commerciales ».

Opération façades

Depuis le début de l'opération, 57 dossiers de demandes d'aide à la rénovation de façades donnant sur l'espace public ont été traités. Ce qui représente une moyenne de huit dossiers par an. Le rythme des réalisations varie selon les années, il est en moyenne de cinq chantiers par an. A ce jour, seize façades, soit près de la moitié des chantiers réalisés se situent rue de l'Eglise ou rue du Sculpteur Abbal et concernent des traitements lourds de façades. Les interventions sur les rues ou places principales du centre ville représentent plus d'un tiers des travaux engagés : neuf façades, soit 24 % rues Jean Jaurès et Gambetta et cinq façades, soit 13.5 % aux places de la République et du Préau. Les neuf autres chantiers se localisent de manière moins concentrée sur les autres rues du périmètre (place du Bariot, rue du 14 juillet, rue du Milieu et rue de la Roche ou encore rue Lucien Cassagne). Toutes ces réalisations permettent de mettre en valeur l'architecture de brique de Carbone. C'est le cas pour trois chantiers sur quatre.

Opération vitrines commerciales

Dans l'Info 107 de juillet 2009, nous vous faisons part du lancement de cette opération destinée à valoriser les rues commerçantes. Seules les vitrines donnant sur l'espace public et ayant vocation à recevoir du public situées dans le périmètre prédéfini (place de la République, rue Gambetta, rue Jean Jaurès, place Jules Ferry, rue Louis Doméjean, place des Halles et rue du Milieu) sont concernées. La qualité des projets est essentielle pour renforcer l'attractivité des commerces et harmoniser le centre ville.

Depuis le démarrage de l'opération, une douzaine de commerçants ont été contactée, deux d'entre eux ont déjà déposé une demande d'aide auprès de la commune et ont reçu un accord de principe. L'aide de la commune pour ces deux opérations est délivrée sur la base d'un dossier de demande de subvention qui est étudié en commission cadre de vie. Un lundi par mois, des permanences sont tenues en mairie par Brigitte Uhlmann architecte-conseil, qui vous aidera à titre gracieux dans le montage de votre dossier et vous conseillera sur la nature des travaux à entreprendre. ●

Transfert de la compétence assainissement au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la H^{te}-Garonne (SMEA)

Le Conseil Municipal a approuvé le 15 décembre 2009 le transfert des compétences de l'assainissement collectif et non collectif au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.

Adhèrent à ce syndicat nouvellement créé par le Conseil général, le département de la Haute-Garonne, les communes et les groupements de communes... Sa création a été motivée par la volonté d'unir les compétences et les moyens dans le respect de la liberté communale et intercommunale dans toute la Haute-Garonne pour une eau de qualité similaire et équitablement distribuée.

Rappelons que l'assainissement collectif concerne les réseaux (collecte, transport et traitement des eaux usées et des boues, station d'épuration...) et l'assainissement non collectif porte sur

les installations individuelles ; l'ensemble de ces services étaient gérés jusqu'alors par les agents territoriaux du service d'assainissement de la ville. Désormais ces compétences seront transférées au SMEA, ce qui permettra à la ville de Carbone de bénéficier de la mutualisation des moyens techniques, de pouvoir obtenir des conditions financières et matérielles intéressantes. La commune sera représentée au sein des instances délibérantes du syndicat mixte par trois délégués.

Une information plus complète sur les conséquences de ce transfert à l'usager sera réalisée dans les semaines à venir. ●

Réforme de la taxe professionnelle

Entretien avec le maire, Guy Hellé à propos de la réforme de la taxe professionnelle annoncée par le gouvernement.

• En premier lieu, pouvez-vous nous rappeler ce que recouvrait la Taxe Professionnelle ?

Guy Hellé : La Taxe Professionnelle recouvrait trois bases d'imposition : la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière, la valeur locative des équipements et des biens mobiliers et une fraction des recettes pour les professions libérales et assimilées employant moins de cinq salariés et soumises à l'impôt sur le revenu pour leur activité professionnelle.



En quelques chiffres clés :

Ces trois bases d'imposition représentent au niveau national respectivement 80 %, 17 % et 6 % des recettes de Taxe Professionnelle.

La Taxe professionnelle représentait 43,9 % du produit des quatre taxes locales des collectivités locales.

A titre d'exemple pour Carbonne en 2009 :

2009	CARBONNE	
Taxe professionnelle	1 274 540 €	52.3 %
Taxe d'habitation	407 204 €	16.7 %
Taxe foncière	698 402 €	28.7 %
Taxe foncier non bâti	55 643 €	2.3 %
Total « impôts locaux »	2 435 759 €	100 %
Total recettes communales	5 110 077 €	

• Pourquoi une telle réforme est-elle engagée par le gouvernement ?

G. H. : Il s'agit de supprimer un impôt qui dissuade les entreprises d'investir puisque le financement de machines, d'outillage et de matériel est taxé. Cela représente un allègement d'impôt d'environ 6 milliards d'euros par an pour les entreprises.

• Par quoi sera remplacée la Taxe Professionnelle ?

– Par la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Locale d'Activité (CLA) et de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

– Par d'autres taxes comme l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les surfaces commerciales, etc.

Contribution Économique Territoriale (CET)

Cotisation Locale d'Activité (CLA)

- réduction de 30 % de l'assiette foncière pour les entreprises industrielles

Cotisation Complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée

- plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires pour les PME (CA < à 7,6 M€/an)
- barème progressif
- réduction de 1000 € par an pour les petites entreprises (CA < à 2 M€/an)

- plafonnement à 3 % de la valeur ajoutée.

La loi des finances 2010 promulguée le 30/12/09 emporte la suppression de la Taxe Professionnelle ; même si les contours exacts de ce nouvel impôt ne sont pas encore dessinés (la loi prévoit de multiples clauses de "revoyure"), on peut d'ores et déjà craindre pour l'autonomie financière des collectivités qui est pourtant un principe édicté par la constitution. En effet, ce nouvel impôt et plus particulièrement la contribution sur la valeur ajoutée est déterminée par un taux unique fixé au niveau national ; le lien est donc quasi rompu entre l'entreprise et le territoire.

• A quoi faut-il s'attendre dans les années à venir pour les collectivités comme Carbonne ?

G. H. : Pour l'instant aucune simulation à long terme n'a été réalisée par les services fiscaux pour évaluer les nouvelles recettes de chaque collectivité, il est donc difficile de faire une quelconque analyse des finances de Carbonne dans les années à venir.

Toutefois ce nouvel impôt contribue à faire de l'état un important contribuable local sur lequel la collectivité locale aura peu de marge de manœuvre ; il faut espérer que les collectivités locales n'aient pas à utiliser le levier des taxes ménages pour boucler leurs futurs budgets...

D'autres réformes à venir risquent de peser lourd sur le financement des collectivités locales et notamment le projet de loi de réforme des collectivités territoriales qui prévoit d'encadrer les cofinancements ; ce qui signifie qu'à l'exception de projets d'envergure, les collectivités locales devront assurer seules une part significative du financement. ●

Nouvelle comptable des finances



Catherine Delsart a pris ses fonctions à la Trésorerie du Volvestre le 1^{er} juillet 2009.

Principales étapes de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Défibrillateurs

La commune s'est dotée de trois défibrillateurs automatiques : un est au centre socio-culturel du Bois de Castres, le deuxième à la Police Municipale et le troisième dans le hall d'entrée de la Mairie. Ce dernier est accessible 24 h/24 et 7 j/7.

Circulation des cyclistes

En période hivernale, la luminosité est faible même en agglomération, les cyclistes roulant sans éclairage se mettent en danger. Si la loi prévoit l'obligation de circuler avec un gilet de haute visibilité, "hors agglomération, de nuit ou par visibilité insuffisante", seul un éclairage en bon état est prévu en agglomération. Notre conseil : Utilisez les pistes cyclables existantes, roulez en file indienne, avec un vélo équipé de freins, d'éclairage et d'un grelot avertisseur. Habillez-vous de manière à être visible, le mieux étant de porter systématiquement un gilet de haute visibilité.

Frelon asiatique

Une déclaration en Mairie doit être faite pour signaler la présence d'un nid. Il est indispensable de pratiquer un piégeage préventif pour éviter la multiplication rapide avec toutes les conséquences néfastes pour nos abeilles. Renseignements auprès de la Police Municipale. Tél. 05 61 97 32 82.

La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde a débuté en février 2009. C'est un plan communal d'urgence. Il implique le recensement des risques sur la commune et des moyens disponibles pour faire face à une situation de crise (tempête, inondation, mouvement de terrain...) en vue d'assurer la sécurité de la population.

Voici les documents nécessaires à sa mise en place :

1. Le diagnostic global des risques et des vulnérabilités locales

Un cabinet d'études a été missionné pour faire ce diagnostic dans lequel un état des lieux a été dressé concernant les moyens organisationnels de gestion d'événements, les moyens matériels internes à la collectivité, les moyens techniques pouvant être mis à disposition.

2. Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)

Ce document permet d'identifier les risques majeurs pouvant survenir dans la commune. Actuellement, le recensement des risques sur la commune et des moyens disponibles est en cours. Inondation, tempête, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, nucléaire sont les risques évoqués dans le PCS pour Carbone. Le DICRIM doit être établi par la commune et entériné par la Préfecture.

Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde Elle comprend :

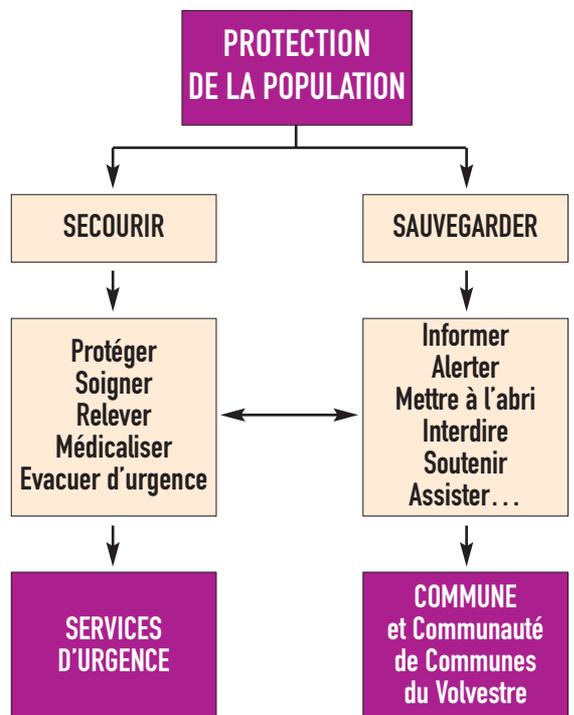
- L'alerte et la mobilisation des membres du poste de commandement communal,
- La localisation de l'évènement sur la commune,
- La détermination de la zone de danger et son périmètre de sécurité,
- La mise en place si nécessaire d'itinéraires de déviation,
- L'information à la population par tous les moyens de communication possibles,
- La sélection des sites d'accueil ou d'hébergement en fonction de leur situation géographique par rapport au sinistre, la logistique,

- La tenue d'une main courante événementielle,
- La réquisition d'établissements conventionnés de la commune,
- L'organisation du retour à la normale.

Lorsque le Plan Communal de Sauvegarde sera terminé, il sera consultable à la mairie.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, nous conseillons aux personnes à mobilité réduite de se faire recenser à la mairie afin qu'elles soient répertoriées en cas d'urgence.

Les missions distinctes de secours et de sauvegarde ont un objectif commun



La qualité de la voirie : une priorité pour l'action municipale



Le maître d'œuvre et Francine Bouffartigue adjointe au maire en charge des travaux lors d'une réunion de chantier rue des Chênes.

Sécuriser, réparer, améliorer la voirie est au cœur de nos préoccupations. C'est 36 km de voirie communale et 41 km de voies départementales qui maillent le territoire de notre commune. Pour mener à bien tous nos projets dans ce domaine, nous avons deux partenaires, la Communauté de Communes du Volvestre et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

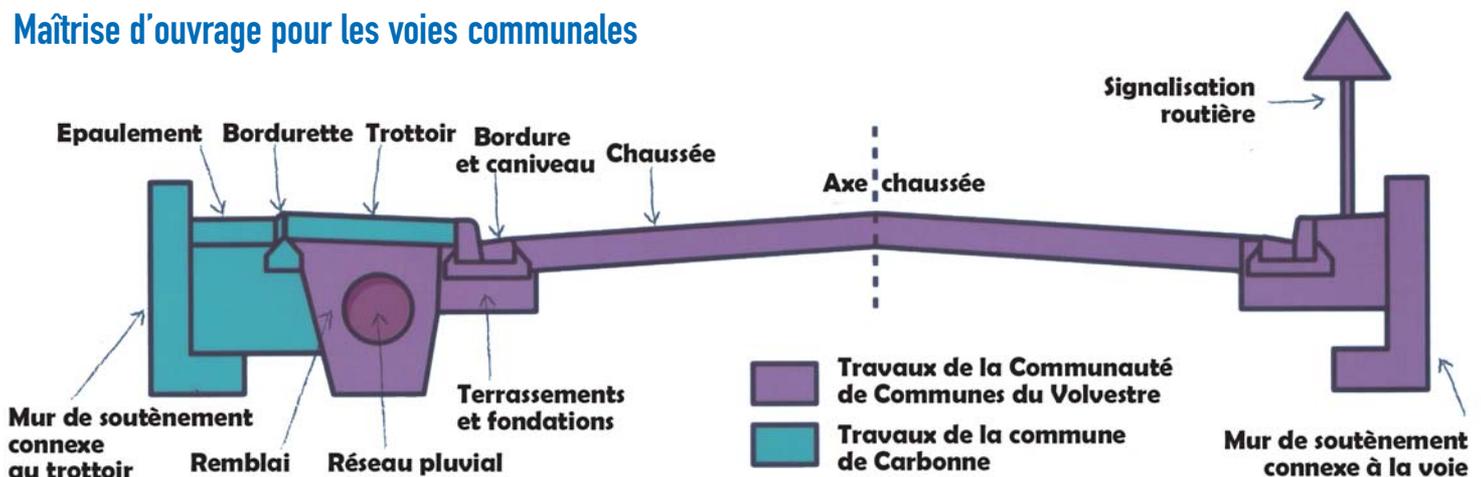


Francine Bouffartigue adjointe au maire en charge des travaux avec, à ses côtés, André Cuniberti et Serge Martin de la Communauté de communes du Volvestre, Eric de Gobbi Directeur des services techniques de Carbonne, Nelly Guihur et Michel Doret tous deux conseillers municipaux et membres de la commission travaux.

Voirie communale

La gestion de la voirie communale incombe à la Communauté de Communes du Volvestre à qui nous avons transféré la compétence. C'est en étroite collaboration avec les services techniques de la Communauté que nous déterminons les priorités ainsi que la nature des travaux à effectuer et cela en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée par le Conseil Général pour deux ans.

Maîtrise d'ouvrage pour les voies communales



Communes concernées par des projets de réfection de voirie



Ronds-points du Volvestre et du Bois de Bony

Mise en place de l'éclairage public sur les deux ronds-points.



Parking rue de la Roche



Fauchage

Le fauchage des accotements et des fossés incombe au Conseil général pour les voies départementales et à la Communauté de communes pour les voies communales.

LES
dossiers

D626
LACAUGNE
LÉZAT-SUR-LÈZE
PAMIEERS

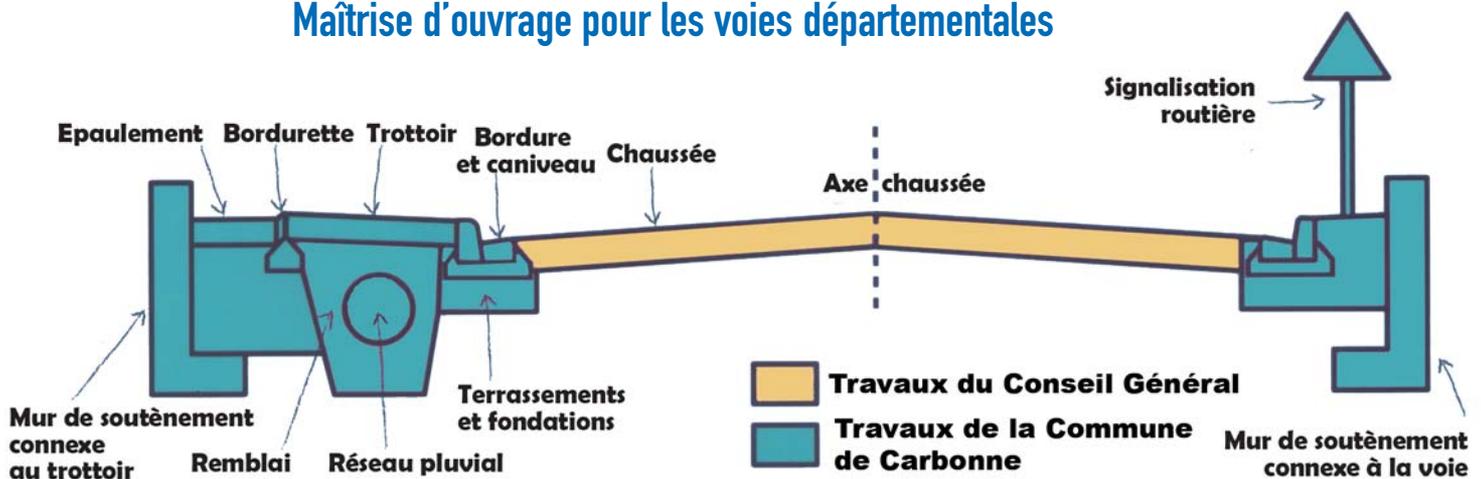
Voirie départementale

Les travaux d'urbanisation initiés par la commune consistent à aménager le domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération d'une commune.

La commune est maître d'ouvrage pour la conception et la réalisation des espaces à aménager hors voies circulées.

Le Conseil Général est maître d'ouvrage pour la conception et la réalisation de la chaussée.

Maîtrise d'ouvrage pour les voies départementales



Maître d'ouvrage

Personne morale (collectivité) pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés.

Maître d'œuvre

Il est chargé d'apporter une réponse architecturale, technique, économique au programme défini par le maître d'ouvrage. Il dirige et contrôle les travaux et propose leur réception et leur règlement. La maîtrise d'ouvrage est donc une prestation intellectuelle qui s'articule autour de deux éléments : la conception et la surveillance.

Chronologie entre l'étude préalable et la phase de réalisation de travaux sur voirie départementale

Entre le moment où la commune décide de réaliser une étude préalable et le moment de la phase opérationnelle, différentes étapes intermédiaires font que le délai entre la phase de conception et celle de réalisation peut paraître long.

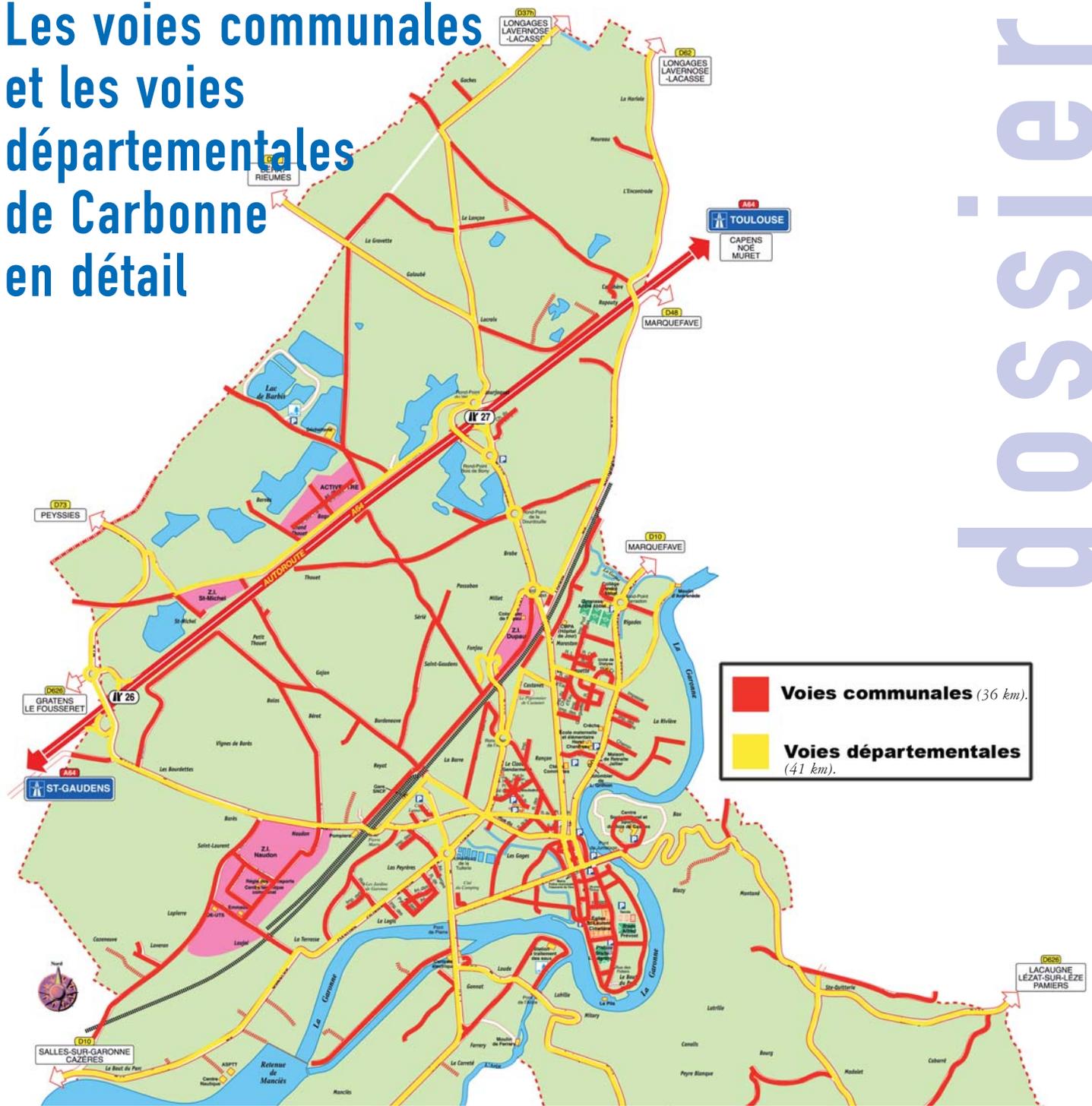
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	
Réalisation des études préalables et définition du programme de travaux souhaités par la commune sur les voies départementales						Inventaire des différentes études souhaitées et transmission des demandes auprès du Conseil Général			RÉUNION CANTONALE avec l'ensemble des intervenants (Conseil G ^{al} communes gendarmerie, pompiers...)		Instruction du dossier au sein du Conseil Général et accord pour la réalisation des études		Choix du maître d'œuvre par la commune et réalisation des études				

Année N

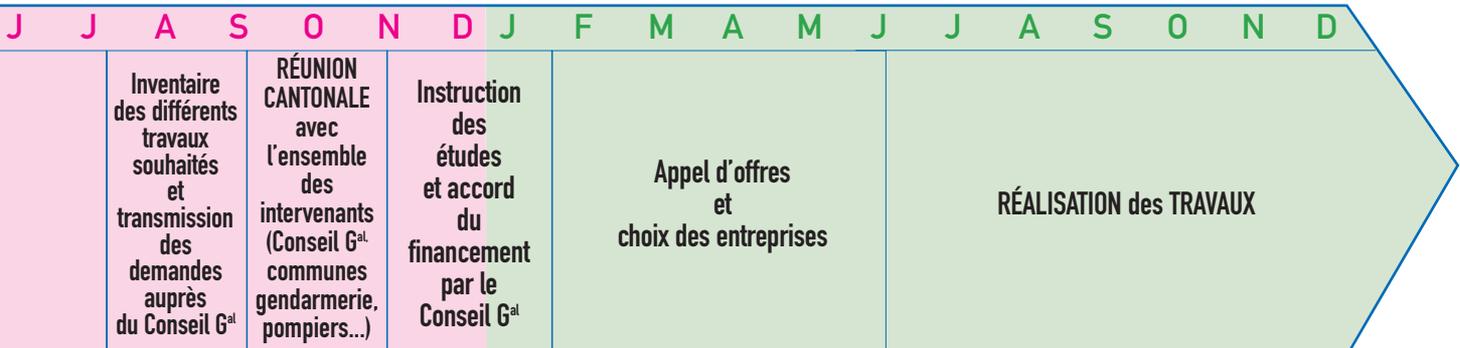
Année N

Les voies communales et les voies départementales de Carbonne en détail

dossier



Voies communales (36 km).
Voies départementales (41 km).



+ 1

Année N + 2

Quartier de La Terrasse

Reprise des trottoirs au niveau du quartier de la Terrasse.

Avenue Etienne Prosjean

Réfection des évacuations des eaux pluviales sur une partie de l'avenue Etienne Prosjean et chemin de Rivière.

Sécurisation de carrefour

Entre la route de l'Arize et l'avenue Frédéric Mistral, mise en place de feux tricolores.



Zoom sur les travaux d'urbanisation de la route de l'Arize

Objet de l'opération

Ces travaux d'urbanisation concernent la route de l'Arize, du carrefour de la Barre jusqu'au rond point de la Tuilerie.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- La chaussée liée à la circulation motorisée est réalisée par le Conseil Général.
- Les trottoirs, les pistes cyclables, les places de stationnement, les espaces verts, l'eau potable et le réseau du pluvial sont réalisés par la commune.

l'éclairage public, les effacements des réseaux électriques et télécoms sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) auquel la commune adhère.



Route de l'Arize avant les travaux.

Nature des travaux**Les travaux envisagés sont les suivants :**

Réfection de la voirie : la chaussée sera entièrement refaite en enrobé à chaud. Celle-ci fera 5,75 m de large et permettra à des véhicules de type poids lourd de se croiser facilement. Des zones de ralentissement seront créées, principalement au niveau de l'abribus et des traversées piétonnes. Des places de stationnement sont prévues le long des habitations situées vers le carrefour de la Barre.

Réalisation de pistes cyclables : des pistes cyclables sont prévues de chaque côté de la voirie et permettront une continuité avec les bandes cyclables existantes après le rond point de la Tuilerie.



Réunion de travail autour de Francine Bouffartigue adjointe au maire en charge des travaux et Michel Icart directeur adjoint des services techniques, en présence des différents interlocuteurs du Conseil Général et du SDEHG pour les travaux route de l'Arize.

Réalisation de trottoirs : des trottoirs en béton de 1,40m de large seront réalisés de chaque côté de la chaussée. Ces trottoirs seront adaptés pour une circulation des personnes à mobilité réduite.

Mise en place d'un éclairage public et effacement des réseaux électriques et télécoms : l'éclairage public existant sera entièrement refait afin d'apporter un éclairage adapté pour les véhicules, les cyclistes et les piétons. Une attention particulière est apportée sur le dispositif d'éclairage et sur les ampoules pour minimiser les consommations énergétiques. Les lignes électriques et télécoms seront enfouies. Ceci permettra de supprimer les poteaux béton et bois supportant ces lignes et ainsi de libérer un peu plus l'espace.

Réalisation d'espaces végétalisés : des massifs arbustifs linéaires seront plantés et permettront une séparation entre la chaussée et les piétons. Certains platanes seront enlevés afin de permettre les différents aménagements. Ils seront remplacés.

Reprise du réseau d'eau potable : les branchements en eau potable les plus vétustes seront refaits.

Déroulement des travaux

Ces travaux, réalisés en étroite collaboration entre la commune, le conseil général et le SDEHG, se dérouleront lors du premier semestre 2010.

Les accès aux commerces et aux habitations seront maintenus durant le chantier. La commune apportera une attention particulière en ce qui concerne la signalisation du chantier ainsi que les perturbations que celui-ci générera.

Création d'un 4^e bureau de vote

Afin d'améliorer les conditions de vote des électeurs carbonnais, l'équipe municipale a décidé de créer un bureau de vote supplémentaire. Ainsi, un redécoupage de la commune en 4 secteurs a été mis en place (cf. carte). De nouvelles cartes d'électeurs seront rééditées pour celles et ceux qui changent de bureau de vote, elles seront envoyées à domicile.

Passeports biométriques

En chiffre, les passeports biométriques délivrés par le service état civil pour la période du 29 juillet (date d'ouverture du service) au 31 décembre 2009 :

- Carbonnais : 57
- Non carbonnais : 109

La commune de Carbone couvre un périmètre de 34 communes alentours soit 28026 habitants.

Elections régionales :

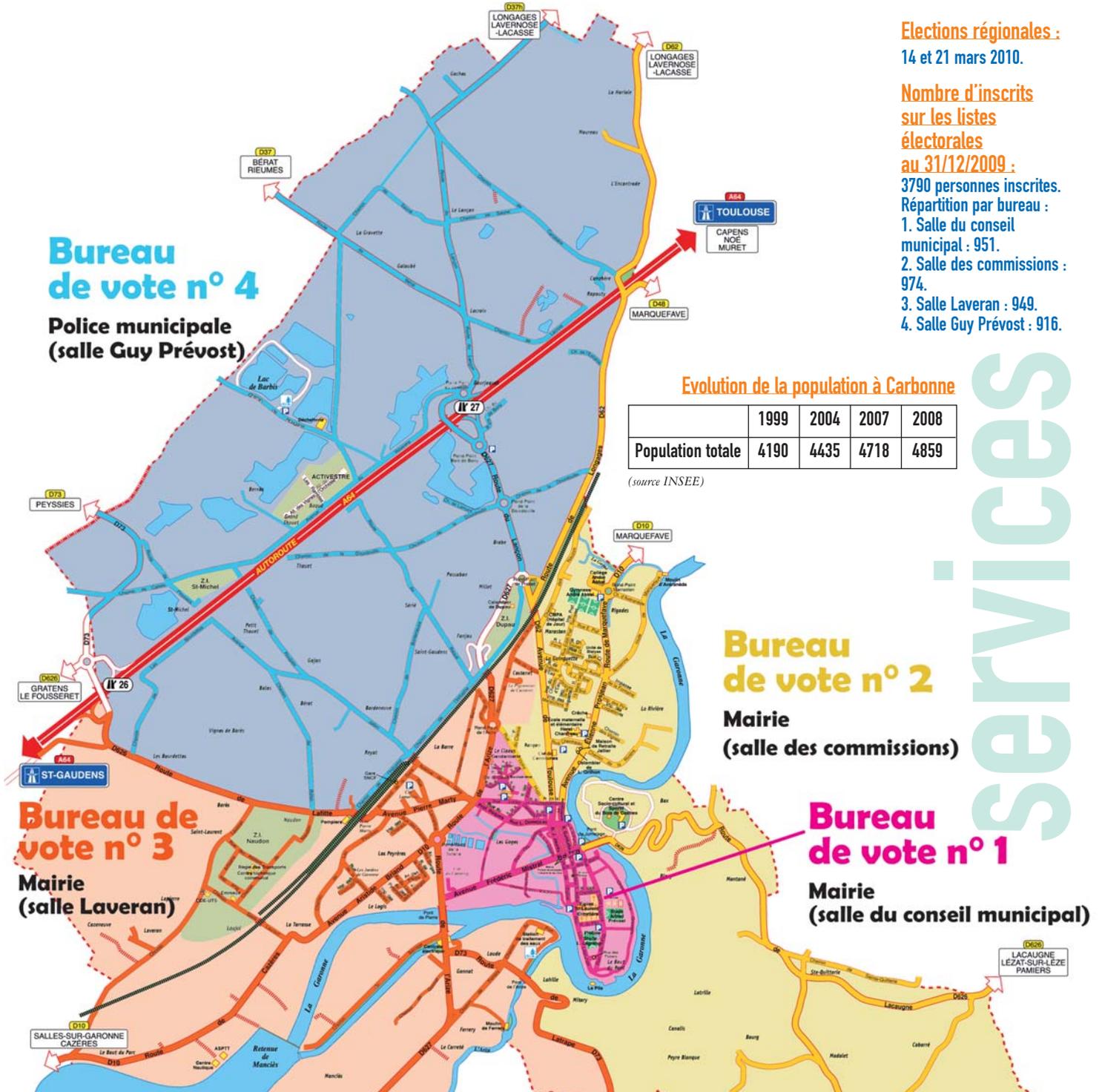
14 et 21 mars 2010.

Nombre d'inscrits sur les listes électorales

au 31/12/2009 :

- 3790 personnes inscrites.
- Répartition par bureau :

 1. Salle du conseil municipal : 951.
 2. Salle des commissions : 974.
 3. Salle Laveran : 949.
 4. Salle Guy Prévost : 916.



SERVICES

Observatoire social, le rendez-vous annuel de veille sociale

A l'initiative de la commune de Carbone en collaboration avec le CCAS, chaque année courant décembre, les acteurs locaux impliqués dans les domaines de la solidarité et de la santé se réunissent pour mieux s'identifier et développer des partenariats possibles afin de faire émerger les besoins et les problèmes éventuels. Les professionnels de santé, les représentants des différents établissements scolaires de la commune, la gendarmerie, la police municipale, les associations caritatives et d'insertion, les travailleurs sociaux participent à cette réunion.

Un service d'Hospitalisation A Domicile

La clinique Pasteur cherchait à créer un service d'Hospitalisation A Domicile (HAD) sur le secteur Muret /Boussens.

La commune de Carbone a été retenue par l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour l'implantation d'un service HAD visant à développer la prise en charge des patients en service d'hospitalisation à domicile. Un plus pour la commune, mais pas seulement, car ce dispositif interviendra sur un périmètre d'action de 30 km environ autour de Carbone.

L'équipe municipale se réjouit du choix du site fait par la Clinique Pasteur en faveur de la ville de Carbone pour la création de ce service. La possibilité d'un tel accompagnement médical à domicile permettra d'anticiper la sortie de l'hôpital ; et à l'inverse de pouvoir réduire les hospitalisations grâce à une équipe réactive et compétente possédant un plateau technique suffisant. La municipalité a proposé les locaux de l'ancienne école du Lançon qu'ils ont accepté sous réserve de travaux d'aménagements et l'établissement d'un bail locatif. Le rez-de-chaussée et le préau du bâtiment seront loués à la Clinique Pasteur qu'ils utiliseront pour l'administratif, la logistique, le stockage de matériel... L'achèvement des travaux est prévu pour la fin mars.



Mireille Grandet et Bernard Bros adjoints au maire et les professionnels de santé de Carbone et de la Clinique Pasteur.

Périmètre d'intervention du service d'HAD Pasteur (antenne de Carbone)



s'installe au Lançon

Qu'est-ce-que « l'Hospitalisation A Domicile » (HAD) ?

C'est une alternative à l'hospitalisation, il s'agit d'une étape relais. Lorsque l'état du patient le permet, les professionnels de santé interviennent à domicile pour le suivi des soins, favorisant ainsi la reprise d'autonomie du malade. Les structures d'HAD sont des établissements d'hospitalisation sans hébergement soumises aux mêmes obligations que les établissements privés et publics. Les personnes hospitalisées à domicile pourront bénéficier de différents modes de prise en charge, par exemple, l'assistance respiratoire, les soins palliatifs, la prise en charge de la douleur, les pansements complexes, les traitements post-chirurgicaux...

La demande d'hospitalisation à domicile est formulée par le médecin libéral ou hospitalier. Une évaluation d'admission sera réalisée par le médecin coordonnateur, le responsable du service et l'assistante sociale de l'HAD. Au centre de ce dispositif, le médecin coordonnateur mettra en œuvre les différents intervenants (infirmiers libéraux,



Bâtiment de l'ancienne école du Lançon où sera installée le HAD.

aides-soignants, auxiliaires de vie...). Le médecin traitant reste le prescripteur des soins. Les soins médicaux et para-médicaux seront continus (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) et seront assurés par les partenaires libéraux et l'équipe HAD. L'hospitalisation à domicile répond incontestablement au souhait d'un nombre grandissant de personnes malades, particulièrement lorsqu'elles sont atteintes de pathologies chroniques qui nécessitent des soins techniques spécifiques. Elle permet d'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation. ●

2^{ème} édition des «Rencontres d'Automne »

Conforté par le succès de la première édition des Rencontres d'Automne en 2008, le Centre Communal d'Actions Sociales a souhaité reconduire en octobre dernier cette rencontre entre les usagers du service d'aide à domicile, les personnes âgées de la commune, les membres de l'Amicale des Aînés et les résidents de la maison de retraite Jallier pour un goûter spectacle. Pour les personnes isolées ou à mobilité réduite un moyen de transport était à leur disposition. L'animation proposée par l'équipe de Duo Sial a permis à chacun de fredonner des airs de la chanson française, de faire quelques pas de danse, d'apprécier les tours de magie et surtout de retrouver des visages connus, et se souvenir de petites anecdotes...



Mireille Grandet adjointe au maire et le personnel du CCAS.

Cette deuxième édition a été une réussite, les organisateurs et les bénévoles se donnent donc rendez-vous à l'automne 2010. ●

RAPPEL : Dispositif pour le transport des plus de 65 ans

La commune de Carbone en partenariat avec le Conseil Général et le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) poursuit ses efforts pour favoriser les déplacements sur le réseau des transports en commun de la Haute-Garonne des personnes âgées de 65 ans et plus. L'adhésion de la commune au SITPA permet à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus de voyager avec des réductions ou gratuitement, en fonction de leurs revenus. Pour

obtenir la carte de circulation, il suffit de se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et du dernier avis d'imposition et de s'acquitter d'une vignette annuelle de 2 € 50. Pour les personnes non imposables, possibilité de 24 trajets gratuits par an pour les cars départementaux et les Trains Express Régionaux (TER). Ce dispositif est financé par le Conseil Général et le Centre Communal d'Actions Sociales de Carbone. Renseignements au 05 61 87 80 03. ●

Une nette augmentation des bénéficiaires de la Carte Loisirs Jeunes

Nombre de cartes délivrées en :
2003/2004 : 72
2006/2007 : 77
2008/2009 : 103

Cartes de transport des + de 65 ans délivrées.

quelques chiffres :

1995 : 115 cartes
2007 : 52 cartes
2008 : 38 cartes
2009 : 34 cartes
N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie sur ce dispositif.

À noter :

Changement de présidence

- Comité des fêtes : Frédéric Marais est le nouveau président.
- Ensemble instrumental du Volvestre, Christelle Doméjean.
- FCPE collège : Robert Marty succède à Nelly Guihur.

Bienvenue

Cinq nouvelles associations viennent de se créer sur la commune :

- "Ecole de musique de Carbonne et du Volvestre", depuis le 1^{er} septembre 2009, cette association a pris le relais du GIP Ecole de Musique de Carbonne.
- "Le Groupement Autonome des Parents d'Élèves (GAPE)" ayant pour but de proposer, d'organiser et d'animer des manifestations liées au groupe scolaire Henri Chanfreau.
- Les Crazy Cat's Dancers, pour les passionnés de la danse country.
- "Shibboleth" : accompagne, forme, soutien et aide des artistes professionnels et amateurs pour la réalisation de leurs projets.
- "Sur les Hauteurs" propose des séjours sportifs dans les Pyrénées et partout dans le monde.

EMMAÛS

Dans le cadre de son développement, EMMAÛS recherche des personnes (actifs, retraités...) spécialisées ou non en réparation de meubles, d'électroménager, hifi et électronique. S'adresser à EMMAÛS Volvestre, 1, rue des Artisans (ZI de Naudon), 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 26 68.

Comité de jumelage : réception des délégations de Galliera Veneta et de Monmouth

Le comité de jumelage a reçu du 22 au 26 octobre derniers conjointement les délégations de Galliera Veneta et Monmouth. « Innovation et économie durable » était le fil conducteur de ces rencontres, ils sont venus partager leur expérience dans ce domaine avec les carbonnais et les habitants du Volvestre à travers des conférences et diverses visites d'entreprises organisées par le Comité de Jumelage. Le séjour s'est clôturé par la réception des délégations galloises et italiennes à l'hôtel de ville.

Réception officielle des deux délégations à la Mairie. De gauche à droite, Paul Macer Wright de Montmouth, Denis Turrel adjoint au maire en charge de la culture et de la communication représentant Guy Hellé Maire de Carbonne, Stefano Bonaldo Maire de Galliera Veneta et Christian Lacombe, président du comité de jumelage.



Les Restos du Cœur



L'équipe des bénévoles de l'antenne de Carbonne autour de Guy Hellé, Maire de Carbonne.

Le 24 000 repas, elle dessert une grande partie du Volvestre. Dany Mina, présidente de l'association a constaté, tout particulièrement cette année, un afflux de personnes démunies, de familles avec des emplois précaires et de personnes avec de petites retraites. Carbonne fait partie des 23 centres dépendants de l'association départementale des Restos du Cœur de la Haute-Garonne, rattachés à Toulouse. Il fonctionne avec une équipe de 21 bénévoles. Chaque semaine, 6 repas de 1600 calories sont distribués aux personnes accueillies, et des denrées invendues données par l'enseigne Carrefour viennent compléter les repas de base. Le centre de Carbonne est ouvert pour la distribution le mercredi de 14 h à 17 h. Une collecte alimentaire nationale aura lieu les vendredi 5 et samedi 6 mars devant vos supermarchés.

Expositions à la Galerie Municipale

- Du 18 février au 22 mars
Photographies sur le « Le football » d'Histoire et Traditions Carbonnaises.
- Du 21 avril au 22 mai
Peintures de l'atelier dessin peinture de la MJC.
- Du 26 mai au 21 juin
Exposition annuelle de l'Atelier Terre.
- Du 23 juin au 17 juillet
Ateliers des loisirs créatifs de la MJC.

Le bilan du Téléthon 2009



Les enfants des différentes sections du COC ont remis les fonds collectés pour le Téléthon par le COC à Loïc Favaro.

L'association « Carbonne pour un sourire » qui gère sur Carbonne les manifestations au profit du Téléthon adresse un grand merci à celles et ceux, anciens et nouveaux collaborateurs, à toutes les associations carbonnaises qui ont aidé, organisé, participé aux diverses actions proposées cette année. L'ensemble des actions menées à Carbonne a permis d'adresser à l'Association Française contre les Myopathies la somme de 15 080 €.

Cinéma

Ciné Carbonne vous convie à trois rendez-vous en supplément de leur programmation hebdomadaire.

- **Mardi 16 février 2010,**

Projection de « **Strella** » film sur la trans-sexualité en collaboration avec l'association Arc-en-Ciel dans le cadre du festival toulousain « **Des images aux mots** ». Après la séance, discussions possibles avec les membres de l'association.

- **Samedi 13 et dimanche 14 mars 2010**

« **Carbonne fait son cinéma** »

Samedi 13 mars : « **Alvin et les Chipmunks 2** » à 15 h et « **Invectus** » à 21 h.

Dimanche 14 mars : « **Avatar** » à 15 h et « **La Rafle** » à 21 h.

- **Samedi 27 mars 2010**

Ciné Carbonne participe cette année encore au festival du cinéma d'Amérique Latine. Deux films seront proposés. Ces séances sont au profit d'actions humanitaires au Nicaragua. Site officiel du festival : <http://cinelatino.com.fr/fr/index.htm>

À vos agendas

- **Samedi 13 mars 2010**

Carnaval.

De 14 h à 18 h, place de la République sur le thème des « **dessins animés et du cinéma** » proposé par la MJC.

- **Samedi 20 mars 2010**

Soirée TAPAS

Salle du Bois de Castres. Si vous souhaitez réserver une table pour votre groupe, contactez Stéphanie à l'Office de Tourisme 05 61 87 59 03. Places limitées à 300 personnes.

- **3, 4 et 5 avril 2010**

35^e Tournoi International de Football au stade Abbal

De nombreuses nationalités seront présentes : Espagnols, Italiens, Serbes, Roumains et Français. La JSC lance un appel à toutes les familles carbonnaises et alentours ayant la possibilité d'héberger des enfants de 9 à 15 ans durant le tournoi de football. Contacter Frédéric à l'Office de tourisme au 05 61 87 59 03.



Nouvelle activité à la MJC

Depuis septembre 2009, l'activité dessin peinture anciennement proposée par Pro Arts 107 a été reprise par la MJC. Renseignements : 05 61 87 43 58.

MJC : les réalisations de l'atelier Graff

Depuis la mise en place en 2009 de l'atelier Graff à la MJC, quatre chantiers (fresque ou dessin) ont été réalisés par les jeunes participant à cette activité.

Sous la halle à la volaille



Skate park au Centre socio culturel



Local d'Emmaüs, ZI de Naudon



Boulodrome du Claous

La fresque égaye les terrains de jeux des passionnés de Lyonnaise ou Marseillaise.



Association Agréée pour la Protection de la Pêche en Milieu Aquatique (AAPPMA)

Comme vous avez pu le voir dans les Info 107 précédents, la commune a réalisé de nombreux aménagements au lac de Barbis. De leur côté, les membres de la société de pêche de Carbonne trouvant le lac très intéressant de par sa faune et son aspect naturel préservé ont financé et réalisé l'aménagement d'une berge avec le soutien de la Fédération Départementale de Pêche. Ils ont pour projet d'y accueillir un Atelier Pêche Nature (APN) et d'y organiser des manifestations. Dès cette année, des lâchers de truites en quantité raisonnable pour préserver la faune seront effectués. Un joli coin de Carbonne qui mérite d'être visitée pour la promenade, la pêche et le calme...



Théâtre, musique, expositions : les rendez-vous de début d'été

La municipalité maintient la dynamique impulsée auprès des associations culturelles carbonnaises et renouvelle la manifestation *Associations les Arts* ; *Pronomade(s)*, centre national, confirme sa présence en proposant, cette année, des rendez-vous théâtre.

Bibliothèque municipale

Inscription gratuite pour les enfants carbonnais scolarisés à Carbonne.

- Adulte carbonnais : 8,80 €/an
- Adulte non carbonnais : 19,80 €/an
- Enfant non carbonnais : 9,90 €/an
- Etudiant, demandeur d'emploi, personne handicapée, Rmiste : 5,10 €/an

Prêt :

3 imprimés, 3 documents sonores, 1 DVD (par foyer) pour une durée maximale de 3 semaines.

Le prêt est gratuit.

En savoir plus

sur la bibliothèque :

Info 107 n°45 – janvier

2009.

A noter : le nouveau fonds de DVD s'étoffe

Une quarantaine de DVD, principalement des fictions jeunesse, achetés par la bibliothèque municipale viennent compléter le fonds des 80 documents prêtés par la médiathèque départementale.

2^e édition « d'Associations les Arts »

Les associations qui ont participé à la première édition se sont montrées enthousiastes et satisfaites que cet événement fédérateur soit pérennisé. Après La Terrasse en 2009, le Lançon est à l'honneur pour cette deuxième édition « d'Associations les Arts ». Le principe reste identique : présenter des spectacles, des animations, des expositions organisées par les associations ou le service culturel sur des supports de communication communs. Le calendrier des manifestations est établi mutuellement afin que chacun bénéficie des meilleures conditions de diffusion en respectant l'esprit de la manifestation : offrir des propositions diversifiées où les amateurs se mêlent aux artistes confirmés et amener le public dans différents quartiers de la ville.

Associations les arts 2010

Du vendredi 18 juin au mardi 13 juillet

Ce qui est reconduit :

- Un vernissage concert à la bibliothèque.
- Un quartier s'affiche (cette année Le Lançon).
- Le spectacle de danse de la MJC.
- La fête de la musique.
- Les représentations des ateliers du théâtre107.
- L'exposition au musée Abbal.
- Un concert des 31 notes d'été (proposé par l'ADDA 31).
- Le 7^e Art sous les étoiles (cinéma en plein air)
- Le bal du 13 juillet.
- Un spectacle des Pronomade(s).

Quelques images de la 1^{re} édition « d'Associations les Arts »



Les balseuses à la bibliothèque.



Au château de La Terrasse.



Jardin du Musée Abbal. 7^e art sous les étoiles (cinéma en plein air).



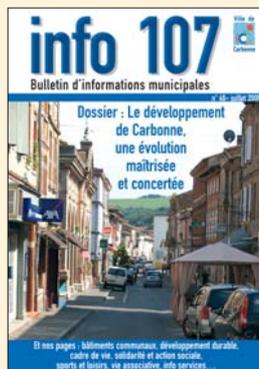
31 Notes d'été sous la halle.

Ce qui est nouveau :

- Une pièce de théâtre (par une compagnie invitée par le théâtre 107)
- Une fête occitane

Le programme sera disponible courant mai à la bibliothèque, à la mairie et à l'office de tourisme.

Un aperçu des publications de la ville



Rédition du Plan de ville

Disponible à l'Office de Tourisme et à l'accueil de la Mairie.

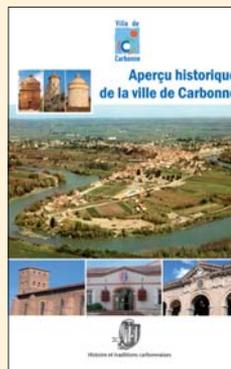
Info 107

Bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres des carbonnais. Parution semestrielle.



Annuaire des associations

Disponible à l'Office de Tourisme et à l'accueil de la mairie. Gratuit. Parution annuelle.



Vient de paraître « Aperçu historique de la ville de Carbonne »

Fascicule de 48 pages sur l'histoire de Carbonne rédigé par Histoire et traditions carbonnaises et édité par la municipalité. En vente à l'Office de Tourisme et à la Bibliothèque municipale. Prix : 5 €.

Pronomade(s)

Le retour de Pronomade(s) en 2009 a été remarqué

• **Vendredi 19 juin 2009**

C^{ie} La Lloba – Windoll –
danse en vitrine
Pulcinella – jazz
----> 350 spectateurs



• **Vendredi 11 et samedi 12 septembre 2009**



Baro d'Evel Cirk Cie – le sort du dedans – Arts de la piste ----> **580 spectateurs**
Les deux séances étaient complètes.



Les propositions pour la saison 2010

La ville de Carbone est inscrite dans la saison 2010 de Pronomade(s) échelonnée entre avril et novembre. L'écriture de cette saison est loin d'être finalisée à l'heure de la distribution d'Info107, cependant, la commission culture et le service culturel se préparent à accueillir trois spectacles. Voici donc quelques « indiscretions » sur les propositions faites par Pronomade(s), à prendre très au sérieux et à noter dès maintenant en conservant toutefois une réserve (des changements pourraient intervenir).

• **Mercredi 23 juin**

C^{ie} La Grosse Situation – **La conserverie de vieux.**
Un spectacle sur le temps qui passe. Portraits de deux personnes âgées interprétées par de jeunes comédiennes qui réalisent le tour de force de parler de la vieillesse avec un œil juste et caustique. Pour écrire le spectacle et ciser les personnages, les deux artistes ont réalisé un travail d'immersion quasi sociologique au sein de services gériatriques. Elles incarnent avec le décalage nécessaire au théâtre une galerie de portraits : infirmières, grabataires, radoteuses, médecins, vieillards ronchons... Un spectacle à la fois drôle, tendre et plein d'humanité.



Spectacle écrit et interprété par Alice Fahrenkrug et Cécile Delhommeau.

• **Jeudi 7 et vendredi 8 octobre**

C^{ie} Ouvre le chien – **Et puis j'ai demandé à Christian de jouer l'intro de Ziggy Stardust.**

De cette forme « transgenre » dont la figure Ziggy Stardust (alter ego créé par David Bowie en 1972) est l'axe, Renaud Cojo propose une réflexion sur le geste artistique, le dédoublement de la personnalité. Au centre du plateau parsemé de moniteurs vidéo, la cabine téléphonique de l'album « The rise and fall of Ziggy Stardust and the spiders from mars » est le pivot central de cette performance.



Ce spectacle a été très remarqué au festival d'Avignon 2009.

• **Vendredi 19 novembre :**

C^{ie} 26000 couverts – **Jacques et Mylène.**
Jacques et Mylène est une histoire d'amour, un drame, un vaudeville, une tragédie, un feuilleton, une farce, une série B, une épopée, une page publicitaire, une tendre chronique familiale, une pièce érotico médicale, une comédie foisonnante de situations cocasses... mais une pièce qui finit bien.

Pronomade(s) en Haute-Garonne :

Association Loi 1901, elle diffuse une saison des arts publics sur le Sud du département. Pronomade(s) est centre national des arts de la rue en Midi-Pyrénées et soutenue et subventionnée par le Ministère de la culture (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional ; en convention avec les communes et Communauté de communes qui accueillent les spectacles.

Nouveaux carbonnais :



Guy Hellé, maire de Carbone et le conseil municipal ont reçu les nouveaux carbonnais le 16 janvier à la mairie en présence de l'ensemble des représentants des associations, des institutionnels, pour leur présenter la ville, le tissu associatif et les grands projets 2010.

Carbonne info services

CAF

Un conseiller peut vous recevoir.
Prendre rendez-vous
au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Les agents de la CRAM
reçoivent dorénavant le
public
uniquement sur rendez-
vous les 2^e et les 4^e jeudis
de chaque mois.

Numéro d'appel :
0 821 10 31 31 (0,12 € / mn)
du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h.

ERDF n° d'urgence

0810 131 333.

info services

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53.
Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne.
Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le jeudi de 10 h à 12 h,
le vendredi de 15 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80.
École élémentaire H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59.
Collège A. Abbal :
Rte de Marqufave. Tél. : 05 61 98 45 10.

Office de tourisme

32 ter, place de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr
Mardi et vendredi : 9 h -13 h / 14 h 30 -18 h 30.
Mercredi: 9 h 30 -13 h / 14 h 30 -18 h 30. Jeudi : 9 h 30 -13 h.
Samedi : 9 h -13 h / 14 h 30 -17 h. Fermé le lundi.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 18 h.).
Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur ren-
dez-vous.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.
Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur RDV.
Tél. : 05 61 98 76 70.

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

Conseiller Agricole

4, place des Halles
Tél. : 05 61 87 81 44.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30
et 13 h 30-16 h 30.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Problèmes locatifs sur rendez-vous au 05 61 98 70 94.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry
Ouvert jusqu'au vendredi 11 h 30.
Tél. : 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta.
Tél. : 05 61 90 81 90.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

URGENCES

- SAMU 15.
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17.
- Service d'incendie et de secours 18.
- Médecins de garde
05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18.